

Léopold DASSAN (1807-1874) : Maire et bienfaiteur de la commune

Résumé :

Né à Toulouse le 5 juin 1807.

Profession : avocat.

Opinions politiques : « conservateur », Orléaniste.

Membre du Conseil d'arrondissement de Muret de 1836 à 1848.

Suppléant au juge de paix du canton de Saint-Lys de 1843 à 1848.

Juge de paix du canton de Saint-Lys de 1848 à 1870 et en 1874.

Conseiller municipal de Saint-Lys de 1843 à 1846, de 1852 (?) à 1853, de 1871 à 1874.

Maire de Saint-Lys de 1846 à 1848.

Membre de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne à partir de 1851.

Membre du bureau de bienfaisance de Saint-Lys de 1852 à 1874.

Secrétaire du Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint-Lys en 1853.

Conseiller général du canton de 1858 à 1871.

Nommé officier d'académie par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 15 août 1867.

Président de la société de secours mutuels de Saint-Paul, à Saint-Lys à partir de 1867.

Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 14 août 1869.

Décédé à Toulouse le 20 juillet 1874, à l'âge de 67 ans. Inhumé au cimetière de Terre-Cabade.

Par testament, a légué :

- Une rente annuelle de 400,00 francs en faveur des pauvres de Saint-Lys.
- La somme de 2.000,00 francs aux Frères de la Doctrine Chrétienne de Saint-Lys, chargés de l'enseignement public dans la commune.



Germain Guillaume Léopold DASSAN est né le 5 juin 1807 à Toulouse, ainsi qu'en témoigne le registre de l'état civil de cette ville :

« Du sixième jour du mois de juin l'an mil huit cent sept à une heure et demi de l'après-midi : acte de naissance de Germain Guillaume Léopold DASSAN, né le jour d'hier à une heure du matin, fils de Jean François Ambroise DASSAN, propriétaire, et de Marie Thérèse GUITGES, mariés, habitants de Saint-Lys, résidant momentanément à Toulouse, rue Bouquières, quatrième section. Le sexe de l'enfant a été reconnu être un enfant mâle. Témoins : Pierre VIDAL, âgé de cinquante-trois ans et Bernard SEILLÉ, âgé de quarante trois ans, porteur de chaise, habitants aussi de Toulouse ; sur la réquisition à nous faite par ledit DASSAN père qui a signé, et non lesdits VIDAL et SEILLÉ qui, de ce requis, ont dit ne savoir.

Constaté suivant la loi par moi Guillaume BELLEGARDE, Maire de la commune de Toulouse, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ; lecture préalablement faite au père et aux témoins.

[Signé :] DASSAN. »¹

¹ Archives Municipales de Toulouse, 1 E 239 : registre des naissances pour l'année 1807, 106^e feuillet recto. Registre numérisé et consultable sur le site <http://www.archives.toulouse.fr/welcome>, rubrique « Recherches généalogiques ». Voir également : Archives communales de Saint-Lys (ACSL), liasse 1 K 6 : « Tableau des conseillers municipaux » du 14 mai 1871. La ville de naissance de Léopold DASSAN est indiquée, parmi les documents conservés aux archives communales de Saint-Lys, dans l'« État

Le compoix de Saint-Lys, datant de la fin du XVIII^e siècle, mentionne qu'Ambroise DASSAN était propriétaire de terrains aux lieux-dits « La Bourdette » et « Bazaillac ».²

Le cadastre du 8 brumaire an VI (29 octobre 1797) indique que « *la citoyenne MONTANÉ veuve DASSAN* », grand-mère paternelle de Léopold DASSAN, était alors propriétaire de terrains au lieu-dit « Bazaillac » et d'une tuilerie.³

Au XIX^e siècle, les deux tuileries de Saint-Lys (à la Bordette et en bordure du Gazailla) appartenaient à la famille DASSAN⁴ et constituèrent certainement l'une de leurs principales sources de revenus. Par exemple, lors des réparations effectuées en 1811 à la flèche du clocher et à la toiture de l'église, la commune paya 71 livres et 2 sols à M. DASSAN (certainement le père de Léopold) pour la fourniture de tuiles (sur une dépense totale de 692 livres 2 sols).⁵

Le 16 février 1811, la sœur de Léopold, prénommée Bernarde Marguerite Élisabeth, naissait à la même adresse que son frère, leurs parents étant toujours mentionnés comme « *habitants de Saint-Lis résidant momentanément à Toulouse.* »⁶

Sur tous les documents conservés en mairie de Saint-Lys, Léopold DASSAN signa uniquement de son troisième prénom, le seul qui accompagnait la mention de son nom de famille sur les documents officiels.

En mai 1823, la municipalité de Saint-Lys comptait parmi ses membres un dénommé DASSAN⁷ : il est probable qu'il s'agissait du père de Léopold.

En 1828 et 1829, deux cloches furent fondues pour l'église de Saint-Lys. Celle dédiée à Saint-Julien eut pour parrain « *F. DASSAN* », très certainement le père de Léopold (dont le second prénom était François).⁸

En 1830, le père de Léopold DASSAN fut nommé juge de paix du canton de Saint-Lys.⁹

Le 11 janvier 1835, Léopold DASSAN, « *avocat à la cour royale* », alors domicilié 53, rue Pargaminières, à Toulouse, se mariait dans cette ville avec Jeanne Marguerite CAPMARTIN, née à Grenade (Haute-Garonne) le 24 octobre 1813.¹⁰

nominatif de la population » de Saint-Lys en 1872 (ACSL, liasse 1 F 2). Le nom de M. Léopold DASSAN n'apparaît sur aucun document d'état civil de Saint-Lys.

² Archives Communales de Saint-Lys (ACSL), 1 G 1, article 111, folio 20.

³ ACSL, 1 G 2, « *section C dite de Mingeosebos* », article n° 82, et « *section D – Espie* », article n° 40.

⁴ En 1833, Ambroise DASSAN, juge de paix, est mentionné, au cadastre, comme propriétaire de ces deux tuileries. Voir : ACSL, 1 G 7, pp. 3 et 14-15.

⁵ ACSL, 2 M 1, document daté du 16 octobre 1811. Il s'agit ici de réparations effectuées à l'ancienne église, qui s'est écroulée en 1877 et dont les ruines furent rasées.

⁶ Archives municipales de Toulouse, 1 E 252 : registre des naissances pour l'année 1811, 31^e feuillet recto.

Bernarde DASSAN, veuve VIEU, est décédée à Toulouse le 11 août 1876 à l'âge de 65 ans (Archives municipales de Toulouse, registre 1 E 467, acte de décès n° 2114).

⁷ ACSL, 2 M 1.

⁸ Voir : DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton. 1^{ère} édition : Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages. Réédition (fac-similé) par le Comité du septième centenaire de Saint-Lys, Eché Libraire, Toulouse, 1980 (ISBN : 2-86513-007-X). Réédition (fac-similé) par Lacour-Ollé éditeur, collection « Rediviva », Nîmes, mai 2007, 25,00 € (ISBN : 2-7504-1548-9) : pages 206-207. Dans ce même ouvrage, il est indiqué (aux pages 215-217) qu'en 1876, cinq autres cloches furent placées dans le clocher de l'église. L'une d'elles, dénommée « *Aglaré* », d'un poids de 45,5 kg et ayant pour note le « la dièse », eut pour parrain Aimé VIEU et pour marraine Aglaé DASSAN, respectivement neveu et veuve de Léopold DASSAN, décédé deux ans plus tôt.

⁹ « *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne* », n° 144 – 18^e année, du lundi 29 novembre 1830, page 4. Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1830/B315556101_JOUTOU_1830_11_29.pdf.

¹⁰ Archives Municipales de Toulouse, registre 1 E 326, acte n° 13 de l'année 1835, folio n° 5 recto.

En septembre 1835, « *M. le Préfet vient de rendre un arrêté relatif à la surveillance des routes départementales par lequel la haute surveillance des routes départementales est, conformément aux propositions de la commission instituée par arrêté du 2 juin, divisée entre ses membres de la manière suivante : [...] Pour la route départementale n° 3, dans l'arrondissement de Muret, MM. DASSAN fils, DARDENNE cadet, membre du conseil d'arrondissement.* »¹¹

À l'occasion des « *Élections départementales* » de décembre 1836, Léopold DASSAN fut élu, pour le canton de Saint-Lys, au Conseil d'arrondissement de Muret :

« *Saint-Lys : M. DASSAN fils, en remplacement de M. DARDENNE, décédé* ». ¹²

Il fut reconduit à cette même fonction à l'occasion des élections de décembre 1839. ¹³

Entre temps, l'épouse de Léopold DASSAN donna naissance à leur fille Françoise Marie Mathilde, née le 11 février 1837 en leur domicile toulousain sis au n° 9 de la rue du Collège royal. Il est indiqué sur l'acte de naissance que Léopold DASSAN exerçait alors le métier d'avocat. ¹⁴

Lors des « *Élections municipales – Renouvellement triennal des Conseils municipaux* », à Saint-Lys (document en date du 14 juin 1840), « *DASSAN fils* » obtint un seul suffrage, et n'entra donc pas au Conseil.

Mais trois ans plus tard, lors des « *Élections municipales – Renouvellement triennal des Conseils municipaux* », à Saint-Lys (document en date du 18 juin 1843), Léopold DASSAN (également indiqué « *DASSAN fils* ») fut le candidat qui obtint le plus de suffrages : cinquante-trois. Avec cinq autres personnes, il entra au Conseil municipal de la commune de Saint-Lys.

Il est à noter que « *DASSAN Père* » obtint un seul suffrage lors du même scrutin.

Peu avant ces élections, Léopold DASSAN, avocat, fut nommé « *suppléant de juge de paix de Saint-Lys* » par ordonnance royale en date du 7 juin 1843¹⁵, c'est-à-dire de son père.

À l'été de 1844, en tant que membre du Conseil d'arrondissement de Muret, M. « *DASSAN fils* » fut désigné, avec deux autres personnes, « *pour faire partie du comité d'instruction primaire de l'arrondissement.* »¹⁶

Le nom de DASSAN, à Saint-Lys est cité dans la presse en août 1845 pour le motif suivant :

« *Composition des stations de monte des taureaux pour 1845 et 1846 dans le département de la Haute-Garonne : [...] Saint-Lys : M. DASSAN. [...] Les taureaux sont livrés gratuitement à toutes les vaches qui leur sont amenées, à l'exception des vaches laitières et de celles qui ne résident pas dans le département.* »¹⁷

Était-il question ici du père ou bien du fils ? Il est possible qu'il se fût agi de ce dernier puisque Léopold DASSAN fut nommé, en 1850 et 1851, membre de la chambre d'agriculture de l'arrondissement de Muret, puis de celle du département (*cf. infra*) : les questions agricoles ne devaient donc pas lui être

¹¹ Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne » du lundi 21 septembre 1835, n° 132 (23^e année), page 3.

(http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1835/B315556101_JOUTOU_1835_09_21.pdf).

¹² Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne, n° 178 – 24^e année, du mardi 20 décembre 1836, page 3 (Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1836/B315556101_JOUTOU_1836_12_20.pdf).

¹³ « Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne », n° 176 – 28^e année, paru le jeudi 12 décembre 1839, page 2 (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1839/B315556101_JOUTOU_1839_12_12.pdf).

¹⁴ Archives municipales de Toulouse, registre 1 E 331, naissances de l'année 1837, acte n° 261.

¹⁵ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du mardi 13 juin 1843 (39^e année – N° 149), page 2.

(http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1843/B315556101_JOUTOU_1843_06_13.pdf).

¹⁶ Département de la Haute-Garonne – Conseil Général – Session de 1844, ouverte le 26 août. Imprimerie Douladoure, Toulouse, page 178 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57019715>).

¹⁷ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du samedi 9 août 1845 (41^e année – N° 187), page 3.

(http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1845/B315556101_JOUTOU_1845_08_09.pdf).

étrangères.

Léopold DASSAN se présenta aux élections du Conseil Général du 30 novembre 1845, pour les cantons de Saint-Lys et Rieumes réunis, mais il fut battu par le sieur LASMARTRES, maire de Bérat. Dans la presse, Léopold DASSAN était présenté comme « *conservateur* ». ¹⁸

Le mois suivant, M. DASSAN fut en revanche réélu conseiller de l'arrondissement de Muret par vingt-neuf voix sur trente votants lors des élections du 7 décembre 1845. ¹⁹

Le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* », journal libéral favorable à la Monarchie de Juillet, écrivit à ce propos : « *L'unanimité qui s'est manifestée en faveur de M. DASSAN est une digne réponse de MM. les électeurs du canton de Saint-Lys aux injures adressées à ce candidat par "L'Émancipation", lors de la nomination du membre du conseil général* » ²⁰. À noter que l'« *Émancipation* » était un journal républicain. ²¹

Léopold DASSAN est mentionné dans la presse, en décembre 1846, comme étant « *juge-suppléant de M. le juge de paix* » de Saint-Lys, c'est-à-dire de son père. ²²

La commune de Saint-Lys ne possède plus les registres de délibérations du Conseil municipal rédigés antérieurement à mai 1852. Néanmoins, une liste des Maires de la commune, réalisée à une époque où ces documents étaient encore consultables, indique que M. DASSAN a été Maire de la commune de 1846 à 1848. Plusieurs éléments d'archives étayaient cet indice :

- Des élections municipales furent organisées à Saint-Lys le dimanche 9 août 1846, la convocation des électeurs étant signé par le précédent maire, Germain MAGENTHIES ²³. Hélas, les documents d'archives manquent pour en connaître les résultats exacts. Néanmoins :
- Un document signé « *Le Maire, Léopold DASSAN* » en date du 29 octobre 1846, précise la somme qui doit être payée à l'entrepreneur chargé de la reconstruction de la halle.
- Un unique arrêté municipal, en date du 19 mars 1847 (relatif à des curages de fossés), est bien signé « *Le Maire, Léopold DASSAN* » ²⁴. Au cours de la même période, les actes d'état civil sont, eux, signés par un adjoint.
- Une lettre de l'architecte départemental Edmond CHAMBERT est effectivement adressée à « *M. DASSAN, Maire* », le 25 octobre 1847.
- Sur un récapitulatif des travaux effectués pour la reconstruction de la halle, il est indiqué que M. DASSAN était Maire à l'époque des réunions de chantier organisées entre le 25 novembre 1846 et le 1^{er} janvier 1848 (M. MAGENTHIES était maire lors de la réunion suivante, le 10 octobre 1848).
- Léopold DASSAN, en tant que Maire de la commune, a présidé les séances de la Commission du Bureau de Bienfaisance de Saint-Lys du 10 novembre 1846 au 15 décembre 1847 (la séance suivante, qui s'est tenue le 6 juillet 1848, fut présidée par le nouveau Maire, M. MAGENTHIES).

Pendant cette période, Léopold DASSAN eut la douleur de perdre sa fille Françoise Marie Mathilde,

¹⁸ Voir le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du lundi 1^{er} décembre 1845 (41^e année – N° 283), page 1. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1845/B315556101_JOUTOU_1845_12_01.pdf).

¹⁹ Voir le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du lundi 3 novembre 1845 (41^e année – N° 259), page 1. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1845/B315556101_JOUTOU_1845_11_03.pdf).

²⁰ Voir le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du mardi 9 décembre 1845 (41^e année – N° 290), page 1. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1845/B315556101_JOUTOU_1845_12_09.pdf).

²¹ GODECHOT (Jacques), « *Aux origines de la presse républicaine à Toulouse : la première "Émancipation"* ». *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, année 1964, volume 76, numéro 68, pp. 581-598. (Voir : http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1964_num_76_68_4522).

²² « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du dimanche 13 décembre 1846 (42^e année – N° 289), page 2. (Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1846/B315556101_JOUTOU_1846_12_13.pdf).

²³ ACSL, liasse 1 K 6.

²⁴ « *Registre des arrêtés du Maire* » de la commune de Saint-Lys, 1838-1883 (côte archives : 2 D 1), pages 15-17.

âgée de dix ans, décédée le 31 janvier 1847 en son domicile toulousain sis au n° 40, rue du faubourg Saint-Aubin.²⁵

Cette même année 1847, Léopold DASSAN, faisant partie du Conseil d'arrondissement de Muret, fut désigné par le Conseil Général du département, dans le cadre de « *l'instruction primaire* », « *pour faire partie de la Commission de surveillance des caisses d'épargne des instituteurs communaux* »²⁶ ainsi que des « *listes du Jury d'expropriation.* »²⁷

La Révolution de février 1848, qui entraîna la chute de la Monarchie de Juillet et l'instauration de la II^e République, causa l'éviction de Léopold DASSAN de sa fonction de maire de Saint-Lys. En effet, à partir du 26 février 1848, c'est l'ancien maire Germain MAGENTHIES qui signa à nouveau le registre de l'état civil, en inscrivant en bas des actes : « *maire provisoire de Saint-Lis faisant les fonctions d'officier public de l'état civil* ». ²⁸

Dans un article paru dans la presse régionale trois mois plus tard, M. DASSAN indiqua qu'il avait été révoqué de sa fonction de maire par le « *citoyen BAROUSSE* ». En effet, consécutivement aux journées révolutionnaires de février 1848, le citoyen Prosper BAROUSSE occupa les fonctions de Sous-Préfet de Muret « *en vertu des pouvoirs à [lui] conférés par le Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire, revêtu de tout pouvoir.* »²⁹

Voici cet article de presse, extrait du « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du vendredi 26 mai 1848 (44^e année – N° 136, page 1)³⁰, qui indique également que le père de M. DASSAN avait été lui aussi révoqué de son poste de juge de paix de Saint-Lys :

« *Au citoyen rédacteur du Journal de Toulouse.*

Citoyen, Les soussignés habitants du canton de Saint-Lys ont lu avec le plus vif intérêt dans le numéro de votre journal, sous la date du 21 mai, la lettre du citoyen Bezy.

La proposition d'organiser une ligne pour la défense de la souveraineté nationale a été accueillie par nous avec enthousiasme. Nos cœurs ont été pénétrés d'indignation à la nouvelle de l'attentat qui est venu menacer la France de si grands dangers !

Comme nos frères des départements voisins de Paris, nous serions accourus avec empressement pour défendre l'Assemblée nationale si les factieux avaient pu se maintenir assez long-temps pour nous permettre d'arriver jusqu'à eux. Mais si Paris renferme quelques hommes qui se laissent égarer par des ambitieux, si les utopistes trouvent parmi les ouvriers des malheureux qu'ils entraînent par de décevantes paroles, l'immense majorité de la population parisienne veille au maintien de l'ordre; honneur à nos frères de la garde nationale de Paris ; braves citoyens, vos dangers sont les nôtres et nous voulons pouvoir les partager.

Nous tenons à faire savoir à nos Représentants qu'ils doivent bannir toute crainte et que de toutes parts en France on est prêt à voler à leur secours; c'est de l'Assemblée nationale que la France doit recevoir sa constitution ; nous attendons avec confiance que cette œuvre soit achevée , bien convaincus qu'elle sera digne des élus de la nation, et que le peuple Français ne saurait avoir de plus justes appréciateurs de ses droits que les mandataires qu'il a nommés.

Nous adhérons de toutes nos forces à la proposition du citoyen Bezy.

²⁵ Archives communales de Toulouse, registre 1 E 363, décès de l'année 1847, folio 27 verso, acte n° 212. L'information de ce décès est donnée dans le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du mardi 2 février 1847 (43^e année – N° 29), page 4. (Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1847/B315556101_JOUTOU_1847_02_02.pdf).

²⁶ Département de la Haute-Garonne – Conseil Général – Session de 1847, ouverte le 30 août. Toulouse, imprimerie Douladoure, page 176 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696548b>).

²⁷ Procès-verbaux des séances du Conseil général du Département de la Haute-Garonne – Session de 1847. Toulouse, imprimerie Douladoure, 1847, page 136 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5605519t>).

²⁸ ACSL, registre de l'état civil 1 E 22 : voir en particulier les actes numéros 17 et 18 de l'année 1848. Sous le mandat de Léopold DASSAN, les actes de l'état civil étaient signés par le sieur « *CAMIN, Adjoint* » (probablement en raison du fait que L. DASSAN avait sa maison d'habitation à Toulouse).

²⁹ ACSL, liasse 1 K 6.

³⁰ Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1848/B315556101_JOUTOU_1848_05_26.pdf.

Veillez, citoyen rédacteur, inscrire nos noms sur la liste que vous devez ouvrir.

Salut et fraternité.

[Signé :] Escouboué, fourrier de la garde nationale ; Desparros ; Camin, adjoint révoqué par le citoyen Barousse ; Eug. Adde, lieutenant de la garde nationale ; Léopold Dassin, maire révoqué par le citoyen Barousse ; F. Dumas, ex- sous-officier du 56^e ; Alph. Camin, pharmacien ; Ad. Maignon ; Bécane ; Suaty ; Bravet ; Magenthies ; Pantou ; Victor Bourdet ; Germier fils ; Guill. Magenthies, maire ; Dassin, juge de paix révoqué par M. Joly ; Page fils, capitaine de la garde nationale ; Brun, id. ; Jph. Magenthies, porte-drapeau ; Ségouffin, lieutenant de la garde nationale ; Hipp. Bécane, sous-lieutenant ; Marsoulan ; B^{te} Magenthies ; Pourcet ; Dessimon ; Bouffartigue ; Gaffié ; Tournan ; Lacomme aîné ; P. Liabeuf ; Sacareau ; Castang ; Bernadet ; Anglade ; Roques ; Gesin ; Liberos ; Castaing, lieutenant de la garde nationale de Sainte-Foy ; Perisse, ex-adjoint à Sainte-Foy ; Ségouffin (Louis) ; Dardenne ; Laurens ; Cazabon cadet ; Cazaux ; Bessaing, ex-maire de Saint-Thomas ; Castaing jeune ; Sacareau ; Plantier ; Chelle ; Andrieu ; Ferran ; Igounet ; D. M., lieutenant de la garde nationale de Sainte-Foy ; Nougailon ; Dardenne, capitaine de la garde nationale de Saint-Thomas ; Naude ; Peyssies, notaire à Sainte-Foy ; Cantayré ; Liberos, sergent-majpur ; Daubert aîné ; Vignères ; Castaing aîné ; Lacassaigne, adjoint.

Saint-Lys, le 22 mai 1848. »

Dans le n° du 21 avril 1848 du « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » (n° 102 – 44^e année, page 1)³¹, il est indiqué : « *Par arrêté de Monsieur le commissaire général, daté de Muret, Monsieur DASSAN, juge de paix à Saint-Lys, a été révoqué de ses fonctions* ». Il s'agit ici du père de Léopold DASSAN.

Quelques mois plus tard, ce dernier succéda à son père dans cette fonction, ainsi que le précise le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » dans son numéro du 4 novembre 1848 : « *Par arrêté du président du pouvoir exécutif, M. DASSAN (Léopold), avocat, ancien suppléant de juge de paix, a été nommé juge de paix du canton de Saint-Lys en remplacement de M. DASSAN* ». ³²

[Élections municipales de 1848 : pas de document d'archives].

Jean François Ambroise DASSAN, père de Léopold, mourut à Saint-Lys (sa ville natale) le 13 avril 1850 à l'âge de 69 ans. Sa famille exprima le souhait « *de faire inhumer les restes mortels dans la commune de Toulouse* ». ³³

Par arrêté du 28 octobre 1850, le Préfet BESSON créa une « *commission départementale d'agriculture [...] à l'effet de donner à l'autorité centrale ou locale tous les avis ou renseignements qui lui seront demandés sur les besoins de l'agriculture, sur la législation rurale et sur les divers objets spéciaux soumis à son examen* ». Léopold DASSAN, « *juge de paix, à Saint-Lys* », fut désigné pour faire partie de cette commission, composée de trente-neuf membres (autant que de cantons dans le département). ³⁴

En février 1851, parmi les noms « *des délégués cantonaux, désignés par le Conseil académique de Toulouse pour la surveillance des écoles primaires, publiques et libres, de chaque canton* », figurait celui de « *M. DASSAN, juge de paix, à Saint-Lys* », pour les écoles de Cambernard et Saiguède. ³⁵

Le 31 mai 1851, le Préfet prit un arrêté instituant une chambre d'agriculture dans chaque

³¹ Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1848/B315556101_JOUTOU_1848_04_21.pdf.

³² http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1848/B315556101_JOUTOU_1848_11_04.pdf.

³³ ACSL, registre de l'état civil n° 1 E 22, acte n° 23 de l'année 1850. Voir également le registre des délibérations du Bureau de Bienfaisance de Saint-Lys à la date du 25 avril 1850 (ACSL, registre 1 Q 1, page 153). Jean François Ambroise DASSAN était né à Saint-Lys le 24 novembre 1780 (ACSL, registre 1 E 11, folio 49 recto).

³⁴ Voir le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du lundi 4 novembre 1850 (46^e année – N° 304), page 1. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1850/B315556101_JOUTOU_1850_11_04.pdf).

³⁵ Voir le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du mardi 25 février 1851 (47^e année – N° 367), page 2. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1851/B315556101_JOUTOU_1851_02_25.pdf).

arrondissement du département et en désigna les membres (un par canton) : M. DASSAN fut désigné, au titre du canton de Saint-Lys, pour faire partie de la chambre d'agriculture de l'arrondissement de Muret.³⁶

Lors de la séance du 3 septembre 1851, le Conseil Général « *procéd[a] à l'élection des représentants des Comices dans la Chambre départementale d'agriculture* » : « *DASSAN, juge de paix à Saint-Lis* », y fut nommé.³⁷

Au mois de septembre suivant, M. DASSAN fit partie « *de la liste des membres que le Conseil [Général] désigne pour la composition de la Chambre d'agriculture départementale* ». ³⁸

Dans les registres de délibérations du Conseil municipal de Saint-Lys – que nous ne possédons qu'à partir de mai 1852 –, M. DASSAN apparaît comme conseiller municipal dès cette date.

Les élections municipales suivantes eurent eu lieu le 12 septembre 1852. « *DASSAN, juge de paix* », arriva en 4^e position (*ex-æquo* avec trois autres élus) avec 210 suffrages : il fit donc à nouveau partie du Conseil municipal.

Le 12 décembre 1852, la proclamation de l'empire, prescrite par la circulaire du 2 décembre, donna lieu à quelques festivités dans la commune. L'ensemble des notables se devait d'y participer. Parmi eux figurait M. DASSAN, juge de paix, et son suppléant, M. CAMIN.³⁹

Par lettre en date du 24 décembre 1852, le Sous-Préfet de Muret informa le Maire de Saint-Lys que le Préfet, par décision du 18 décembre précédent, avait « *nommé M. DASSAN Léopold membre du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. BÉCANNE* ». L'installation du nouveau membre eut lieu lors de la séance du bureau de bienfaisance du 6 mars 1853.⁴⁰

Les documents d'archives indiquent qu'au début de l'année 1853, Léopold DASSAN fit partie du conseil de Fabrique de la paroisse de Saint-Lys, dont il était le secrétaire.⁴¹ Les membres de la Fabrique demandaient alors à la municipalité (dont M. DASSAN faisait lui-même partie) de faire effectuer des travaux pour reconstruire la flèche du clocher de l'église.

Lors du Conseil municipal du 2 mai 1853, M. Léopold DASSAN quitta la séance après une vive discussion avec le Maire Clément MAIGNON à propos de l'éclairage public. Il rédigea le jour même sa lettre de démission de conseiller municipal, lettre qui fut lue par le Maire lors du Conseil municipal suivant, le 6 mai 1853.

Le 8 juin 1853, M. DASSAN écrivit une autre lettre de démission, comme membre du bureau de bienfaisance de la commune, lettre qui fut également lue par le Maire lors de la séance du Bureau du 11 juin suivant.⁴²

Le nom de DASSAN n'est pas mentionné sur les documents relatifs aux élections municipales

³⁶ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » des mardi 2 et mercredi 3 novembre 1852 (48^e année – N^o 277), page 1. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1852/B315556101_JOUTOU_1852_11_02.pdf).

³⁷ Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Session de 1851. Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1851, page 89 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56055296/f3>).

³⁸ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire », n^o du 5 septembre 1851 (47^e année – n^o 237), page 1. (Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1851/B315556101_JOUTOU_1851_09_05.pdf).

³⁹ ACSL, 1 D 6, page 61.

⁴⁰ « *Registre des délibérations du bureau de bienfaisance* » de Saint-Lys, à ladite date (ACSL, registre 1 Q 2, page 1). Il est à noter que le père de Léopold DASSAN avait également été membre de la Commission de ce même Bureau de Bienfaisance du 26 avril 1840 à sa mort survenue le 13 avril 1850 (mais son nom ne figure plus sur le registre au titre des membres présents au-delà de la séance du 15 décembre 1847, la dernière présidée par son fils en tant que Maire de la commune) (ACSL, registre 1 Q 1, notamment pages 100 et 134-136).

⁴¹ ACSL, 1 D 6, pp.62-83 : délibération du Conseil municipal du 14 février 1853.

⁴² « *Registre des délibérations du bureau de bienfaisance* » de Saint-Lys, à ladite date (ACSL, 1 Q 2, pages 14-15).

suyvantes, en août 1855.

Sur l'état nominatif de la population de Saint-Lys en 1856, figurent les renseignements suivants : Léopold DASSAN, alors âgé de 49 ans, vivait Place Impériale (aujourd'hui place Nationale) avec sa mère (GUITGES Julie veuve DASSAN, 72 ans, propriétaire⁴³) et son épouse (née CAPMARTIN Marguerite Aglaë, 43 ans, née à Grenade⁴⁴). Il est mentionné qu'il exerçait alors la profession de juge de paix du canton de Saint-Lys.

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1856, le Préfet de la Haute-Garonne stipulait que « M. DASSAN, Juge de paix, dont la démission antérieure [du bureau de bienfaisance] n'avait pas été acceptée par l'autorité supérieure et qui n'a jamais été remplacé, continue de faire partie de la commission ». Cette décision fut lue par le Maire (Alphonse CAMIN) lors de la séance du bureau de bienfaisance du 28 janvier 1857, à laquelle M. DASSAN participait⁴⁵ (M. DASSAN participa aux séances du bureau de bienfaisance de Saint-Lys jusqu'à celle du 6 février 1874, soit cinq mois avant son décès).

Lors de la séance du 6 juin 1858, le Conseil municipal se réunissait, « assisté des plus hauts imposés de la commune ». Ces derniers étaient au nombre de quatre, dont M. Léopold DASSAN.

Dans le « *Journal de Toulouse politique et littéraire* » du jeudi 10 juin 1858 (54^e année – n° 159)⁴⁶, il est écrit :

« Élections des 12 et 13 juin 1858 pour le renouvellement du Conseil général et des Conseils d'arrondissement – Candidats proposés par le Gouvernement :

[...] Canton de Saint-Lys – Pour le Conseil général : M. Léopold DASSAN, juge de paix ».

Ce même journal, dans son numéro du 15 juin suivant, annonçait que M. Léopold DASSAN figurait parmi les candidats du gouvernement élus à cette élection.⁴⁷

D'après le document intitulé « *Commune de Saint-Lys – Procès-verbal d'élection d'un membre du Conseil Général, en remplacement de M. MAIGNON, démissionnaire* »⁴⁸, en date du 13 juin 1858, « M. DASSAN, Juge de paix », fut élu au Conseil général de la Haute-Garonne, dans le canton de Saint-Lys, le 14 juin 1858, avec 1169 voix sur 1334 suffrages exprimés dans tout le canton (soit 87 % des suffrages exprimés). Le Préfet avait demandé à M. DASSAN de se porter candidat : en effet, ce dernier « était le juge de paix du canton, il semblait avoir une assez grande popularité et surtout il n'était pas légitimiste ». Il bénéficia, de plus, du soutien de M. MAIGNON, conseiller général démissionnaire.⁴⁹

Léopold DASSAN occupa ce siège jusqu'en octobre 1871.

Dès la session du Conseil général du 23 août 1858, M. DASSAN fit partie de la première commission, celle chargée des finances.⁵⁰

À l'occasion de la séance du Conseil Général du 23 août 1859, M. DASSAN, en tant qu'« organe de

⁴³ Marie Thérèse Julie GUITGES, mère de Léopold DASSAN, est décédée à Saint-Lys le 25 septembre 1860 à l'âge de 77 ans. Voir ACSL, registre de l'état civil n° 1 E 23, acte n° 64 de l'année 1860.

⁴⁴ Après la mort de M. Léopold DASSAN, sa veuve Aglaë CAPMARTIN apparaîtra encore sur la liste nominative des habitants de Saint-Lys lors du dénombrement de 1881 (mentionnée ainsi : 68 ans, propriétaire, sans profession), mais non sur le recensement suivant, en 1886. Son nom n'apparaît pas sur les registres de décès de Saint-Lys, ni sur le caveau de famille situé au cimetière de Terre-Cabade à Toulouse.

⁴⁵ « *Registre des délibérations du bureau de bienfaisance* » de Saint-Lys, à ladite date.

⁴⁶ Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1858/B315556101_JOUTOU_1858_06_10.pdf.

⁴⁷ Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1858/B315556101_JOUTOU_1858_06_15.pdf.

⁴⁸ Monsieur Clément MAIGNON avait été élu conseiller général du canton de Saint-Lys le 4 juin 1855.

⁴⁹ FERNANDEZ (Anne), *Le canton de Saint-Lys aux XVIII^e et XIX^e siècles*. Mémoire de recherche Master 2, sous la direction de M. Jacques POUMARÈDE. Université des Sciences sociales de Toulouse – École doctorale droit et sciences politiques – Histoire du droit et des institutions, année universitaire 2006-2007, 144 pages : pp. 117-118.

⁵⁰ *Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet – Procès-verbaux des séances – Session de 1858*. Toulouse, typographie de Bonnal et Girac, 1858, page 9 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695991d>).

la 2^e Commission », celle chargée des « Dépenses facultatives », s'exprima en faveur de l'attribution de plusieurs bourses d'études, qui furent votées par l'assemblée.⁵¹

En novembre 1859, Léopold DASSAN fut récompensé par l'État pour son implication dans les affaires agricoles :

« *Liste des récompenses décernées par décision impériale pour les travaux de la statistique agricole confiés aux commissions cantonales du département de la Haute-Garonne :*

*Médailles de 2^e classe : M. DASSAN, juge de paix, président de la commission de Saint-Lys. »*⁵²

Concernant la mairie de Saint-Lys, le nom de Léopold DASSAN réapparaît pour les élections municipales du 19 août 1860 : il n'obtint que trois suffrages et n'intégra donc pas le conseil municipal.

Néanmoins, lorsque l'épineuse question du financement des travaux de construction de la maison d'école et du marché couvert, en prolongement de la mairie, se posa, M. DASSAN fit partie des « *plus forts contribuables* » invités à participer à la séance du Conseil municipal du 24 mai 1863, qui traitait de ce problème.⁵³

Des années 1860 à 1863 incluses, Léopold DASSAN fit partie, au sein du Conseil Général, des neuf membres de la « *Troisième Commission – Routes et chemins.* »⁵⁴

Le 1^{er} août 1861, le Préfet BOSELLI prit un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête d'utilité publique concernant l'avant-projet du futur canal d'irrigation de Saint-Martory. Dans l'article 6 de cet arrêté, onze membres étaient désignés pour composer la Commission d'enquête : parmi eux figurait le nom de « *M. DASSAN, juge de paix, propriétaire, à Saint-Lys.* »⁵⁵

Cette année-là, eut lieu une querelle entre M. DASSAN et le Maire de Saint-Lys, Alphonse CAMIN. Le curé de la paroisse ayant demandé à la municipalité, par courrier daté du 30 mai 1861, que des réparations urgentes soient effectuées à la toiture de l'église, le conseil municipal décida, lors de sa séance du 2 juin suivant, de répondre favorablement à la requête de la Fabrique :

« [...] *Pour des considérations particulières, le maire engage le conseil à faire connaître de quelle provenance il désire que soit la tuile à canal à employer à cette réparation, ne voulant pas lui-même prendre l'initiative à ce sujet. Il fait observer seulement que la question de personnes doit ici être complètement écartée et que le conseil doit agir au seul point de vue de la réparation. Il rappelle les motifs qui lui ont fait écarter la tuile à canal des usines de Saint-Lys pour les réparations de la mairie, c'est-à-dire son infériorité. Sous le bénéfice de ces observations, le maire accepte d'avance la décision du conseil.*

Un membre prend la parole et dit que, vu la petite quantité des matériaux à employer, il ne croit pas qu'il y ait d'inconvénient à prendre la tuile fabriquée dans la localité.

*Le conseil consulté approuve cette opinion et délibère que la tuile à canal sera prise à Saint-Lys. »*⁵⁶

Léopold DASSAN prit fort mal que M. CAMIN jugeât mauvaise la qualité des tuiles fabriquées par ses ouvriers, comme en témoigne le compte-rendu du conseil municipal du 25 août 1861 :

« *Le Maire donne lecture de la délibération du 2 juin dernier par laquelle le Conseil décida que des réparations seraient faites aux frais de la commune à la toiture de l'église et des chapelles et que la brique à*

⁵¹ Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet – Procès-verbaux des séances – Session de 1859. Toulouse, typographie de Bonnal et Girac, 1859, pages 9 et 15 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56959848>).

⁵² Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du mercredi 30 novembre 1859 (54^e année – N° 331), page 2. (http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1859/B315556101_JOUTOU_1859_11_30.pdf).

⁵³ ACSL, 1 D 6, pp. 360-361.

⁵⁴ Conseil général [...] – Session de 1861, page 7 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698090t>).

Conseil Général [...] – Session de 1862, page 3 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56965594>).

⁵⁵ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du jeudi 8 août 1861 (57^e année – N° 207), page 1.

(http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1861/B315556101_JOUTOU_1861_08_08.pdf).

⁵⁶ ACSL, registre 1 D 6, pages 314-316.

canal nécessaire serait prise à un briquetier de Saint-Lys.

Afin de se conformer au désir du Conseil, le Maire avait déjà donné ordre au couvreur de mettre la main à l'œuvre dès le lendemain quand il reçut ce même jour la lettre suivante :

"Saint-Lys, le 2 juin 1861.

À Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Saint-Lys.

Messieurs,

J'ai appris aujourd'hui que vous aviez eu la bonté de vous occuper de mes usines et d'adresser quelque commande à mes briquetiers. J'ai compris que c'était par bonté pour le briquetier que vous vouliez bien accepter sa marchandise car parmi vous un appréciateur bien capable avait affirmé que mes usines ne produisaient que des qualités très inférieures. Je viens vous remercier, Messieurs, de ce que vous avez bien voulu faire. Mais je crois devoir vous demander une nouvelle faveur, c'est celle de suivre l'excellent conseil qui vous a été donné et de ne vous gêner en rien. Mes briquetiers vendent de la brique autant qu'il leur est possible d'en fabriquer à ceux qui les honorent de leur confiance mais je serais bien vivement contrarié que dans l'idée de m'être agréable quelqu'un d'entre vous sacrifiât, même pour trente francs, les intérêts de la commune. Remarquez que, comme contribuable, j'y perdrais moi-même.

Veuillez agréer, etc. Léopold DASSAN, signé."

Le Maire ne donnera pas à cette lettre toute l'importance que son auteur voudrait bien lui donner. Il ne relèvera pas non plus ce qu'elle renferme d'inconvenant, soit à l'égard du Conseil municipal, soit à son adresse. Après une pareille lettre, la conduite du Maire était toute tracée. Il a pris au sérieux le conseil qui était donné et il a envoyé à Bonrepos chercher la tuile à canal nécessaire pour la réparation. Il espère que sa conduite dans cette circonstance sera approuvée par le Conseil.

Le Conseil reconnaît que le Maire a parfaitement agi dans cette circonstance, il approuve sa conduite et décide que désormais il demeure libre de prendre où il l'entendra les matériaux nécessaires à la réparation des édifices publics »⁵⁷.

Sur les causes de la mésentente entre ces deux notables, outre la possible mauvaise qualité des tuiles produites par les tuileries⁵⁸ de M. Léopold DASSAN évoquée ici, on peut avancer l'hypothèse d'une vraisemblable rivalité politique entre ce dernier, qui fut Maire de Saint-Lys à la fin du règne de Louis-Philippe (et très probablement favorable à la monarchie orléaniste, d'où cette fonction qu'il occupa), et M. Alphonse CAMIN, nommé par le pouvoir impérial (et non pas élu) maire de Saint-Lys de 1855 à 1870, qui perdit son poste à la chute de Napoléon III, et qui fut qualifié de « bonapartiste » par Joseph BOUAS (lui-même maire de Saint-Lys de 1919 à 1929) dans un article du 20 mars 1930.⁵⁹

En 1862, M. DASSAN est mentionné comme habitant le château de la Tourasse, à Saint-Lys.⁶⁰

Aux « élections départementales » des 19 et 20 juin 1864, « M. DASSAN Léopold, membre sortant », fut seul candidat à sa succession pour le canton de Saint-Lys : sur 2153 électeurs inscrits dans le canton et 1501 suffrages exprimés, il obtint 1496 voix.

En juillet 1865, « Par arrêté de M. le Préfet, et conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, sont désignées dans chaque canton du département de la Haute-Garonne, pour l'observation des orages, et pour en transmettre le résultat au ministre, les personnes dont les noms suivent : [...] Canton de Saint-Lys : MM. DASSAN, juge de paix, membre du Conseil général ; CAMIN,

⁵⁷ ACSL, registre 1 D 6, délibération du 25 août 1861.

⁵⁸ Concernant les tuileries – ou briqueteries – de M. DASSAN, celle du Bazaila cessa son activité entre 1852 et 1856 ; celle du « Bout de la Côte » ferma à son tour entre 1866 et 1872. Ces deux établissements furent ensuite démolis, respectivement en 1868 et 1873 (ACSL, 1 G 8, page 147).

⁵⁹ Voir le journal « *Le Midi socialiste* », 23^e année – N° 11.256, paru le jeudi 20 mars 1930, page 4. Ce document est consultable en ligne sur le site web de la Bibliothèque de Toulouse :

http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1930/B315556101_MIDSOC_1930_03_20.pdf

⁶⁰ « Annuaire-Almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration », année 1862, page 1813 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6290581b/f224>).

pharmacien ; CAMIN, médecin cantonal ; IGOUNET, médecin cantonal, à Sainte-Foy ; LIABEUF, percepteur, à Saint-Lys ; [et deux autres personnes]. »⁶¹

Lors de la séance du Conseil Général en date du lundi 21 août 1865, M. DASSAN fut l'un des dix membres nommés à la « Deuxième commission – Dépenses facultatives ».⁶²

Des années 1867 à 1869 incluses, au sein du Conseil Général, M. DASSAN fit partie de la « Première Commission – Finances ».⁶³

Sur la « Feuille d'inscription des votants » de la commune de Saint-Lys pour les élections départementales (document non daté mais réalisé conformément au « Décret du 10 juillet 1867 »), figurait (au n° 178) M. Léopold DASSAN, juge de paix, alors âgé de 59 ans.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 15 août 1867, il fut nommé officier d'académie : « DASSAN, juge de paix, délégué cantonal dans la Haute-Garonne depuis l'origine ; services dévoués. »⁶⁴

Dans le « Journal de Toulouse politique et littéraire » paru le vendredi 25 octobre 1867 (63^e année – n° 294)⁶⁵, on pouvait lire :

« Par décret en date du 14 octobre 1867, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, et conformément au décret du 18 juin 1864, ont été nommés présidents :

Haute-Garonne : [...] De la société de secours mutuels de Saint-Paul, à Saint-Lys : M. DASSAN (Léopold), juge de paix, membre du Conseil général, en remplacement de M. DESPARROT, décédé ».⁶⁶

Il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 14 août 1869, au titre de « 32 ans de services » comme Juge de paix du canton de Saint-Lys.⁶⁷

Sur la « Feuille d'inscription des votants » de la commune de Saint-Lys concernant les « Élections pour l'Assemblée Constituante » (document non daté mais réalisé conformément au « Décret du 31 janvier 1871 »), figurait (au n° 147) M. DASSAN Léopold, propriétaire, domicilié à Saint-Lys. La mention « juge de paix » n'apparaît plus en ce qui le concerne, ce titre est donné à un autre inscrit [n° 132] sur cette même liste : M. CORTIES Jean-Pierre.⁶⁸

⁶¹ Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du jeudi 20 juillet 1865 (61^e année – N° 198), page 2.

(http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1865/B315556101_JOUTOU_1865_07_20.pdf).

⁶² Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Session de 1865, ouverte le 21 août. Typographie de Bonnal et Gibrac, Toulouse, 1865, page 3 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57012955/f5>).

⁶³ Conseil Général [...] – Session de 1867, page 4 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56055244>).

⁶⁴ DURUY (Victor), « Nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie ». In : Bulletin administratif de l'instruction publique. Tome VIII, n° 148, 1867, pp. 121-129 : p. 125 (Voir : http://www.persee.fr/doc/baip_1254-0714_1867_num_8_148_24929).

Léopold DASSAN fut nommé officier d'académie « Vu l'article 6 du décret du 27 décembre 1866 sur les titres honorifiques de l'instruction publique ; ledit article relatif 'aux personnes qui ont bien mérité de l'instruction publique, soit par leur participation aux travaux des délégations cantonales et des conseils ou commissions établis près des lycées, des collèges, des écoles normales (conseils de perfectionnement de l'enseignement spécial, bureaux d'administration, commissions administratives, etc.), soit par le concours efficace qu'elles ont prêté au développement de l'enseignement à tous ses degrés et sous toutes ses formes.' »

⁶⁵ Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1867/B315556101_JOUTOU_1867_10_25.pdf.

⁶⁶ Bulletin des Sociétés de Secours Mutuels – Revue des des institutions de prévoyance. Quatorzième année – 1867. Librairie administrative de Paul Dupont, Paris, 1867, 332 pages : p. 249 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97976697/f259>).

⁶⁷ Journal officiel de l'Empire Français du dimanche 15 août 1869, 1^{ère} année – N° 224.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6496503g/f1>).

⁶⁸ « Par décret du Gouvernement de la Défense Nationale du 26 janvier courant [1871], sont nommés : [...] Juge de paix à Boulogne (Haute-Garonne) M. BERMOND-LACOMBE, avocat, en remplacement de M. CORTIES nommé juge de paix à Saint-Lys » : Extrait du Journal de Toulouse politique et littéraire, 67^e année – N° 29, du dimanche 29 janvier 1871, page 2 (Voir : http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1871/B315556101_JOUTOU_1871_01_29.pdf).

Lors des élections municipales du 30 avril 1871, Léopold DASSAN arriva en 6^e position en obtenant 262 suffrages : il réintégra le Conseil municipal de Saint-Lys (composé alors de 16 membres).

Sur le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 14 mai suivant, il était précisé que Léopold DASSAN était un propriétaire habitant Saint-Lys, et mentionné comme personne sachant écrire.

Le 16 mai 1871 eut lieu l'élection du Maire et de l'adjoint au sein du conseil municipal de Saint-Lys : pour le poste de Maire, Léopold DASSAN se présenta face à Philippe LARÈNE : ce dernier fut élu par douze voix contre une seule pour M. DASSAN.

Léopold DASSAN cessa d'être Conseiller général suite aux élections cantonales du 8 octobre 1871, à l'occasion desquelles M. Louis LARTET fut élu.⁶⁹

Lors du Conseil municipal du 1^{er} septembre 1872, les membres du Conseil délibérèrent à propos de la nomination de deux conseillers municipaux « pour la composition de la liste annelle du Jury » : « Le Conseil a été unanime pour donner ce mandat à MM. DASSAN et SAINTMARTIN ».

Sur l'état nominatif de la population de Saint-Lys en 1872, les noms de M. DASSAN et de son épouse figuraient à la même adresse (place Nationale).

D'après le Journal Officiel du 7 avril 1874, Monsieur DASSAN, ancien juge de paix, fut nommé juge de paix de Saint-Lys en remplacement de M. GARRIGUES.⁷⁰

Dans un ouvrage publié en 1874, intitulé « Livre d'or contenant la liste générale des personnes qui ont souscrit pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur incendié le 23 mai 1871 »⁷¹, figure, dans la catégorie des chevaliers de cet ordre, le nom de « DASSAN (Germain-Guillaume-Léopold), juge de paix à Saint-Lys (Haute-Garonne) », pour un don de 30,00 francs.

La dernière mention du nom de M. DASSAN parmi les membres du Conseil municipal de Saint-Lys date de la séance du 4 janvier 1874.

Léopold DASSAN mourut à Toulouse le 20 juillet 1874, à l'âge de 67 ans⁷². Son acte de décès est ainsi rédigé :

« Du vingtième jour du mois de juillet l'an mil huit cent soixante quatorze à trois heures du soir. Décès de Monsieur Germain Guillaume Léopold DASSAN, Juge de Paix, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier d'Académie, ex-membre du Conseil Général de la Haute-Garonne, décédé ce jourd'hui à une heure et demie du matin, rue des Potiers, 22-bis, âgé de soixante-sept ans, né à Toulouse, y domicilié sus-dite maison, époux de Dame Jeanne Marguerite CAPMARTIN, sans profession, âgée de soixante-un ans, fils de feu M. Jean, François, Ambroise DASSAN et de feu Dame Marie, Thérèse, Julie GUITGES, mariés. Ce décès a été constaté par le certificat de vérification de M. le Docteur Médecin [illisible] à ce délégué. Témoins : MM. Achille DUTOUR, Adjoint au Maire de la ville de Toulouse, âgé de soixante-six ans, et Paul de BOYER, Maire de Cugnaux, âgé de trente-huit ans, amis du défunt, qui ont signé. »⁷³

Léopold DASSAN fut inhumé à Toulouse, au cimetière de Terre-Cabade, section 1, division 6, où

⁶⁹ Direction des Archives Départementales, Conseillers généraux de la Haute-Garonne, 1800-2006. Version provisoire de décembre 2006, 90 pages : page 68. Document consultable sur le site web des ADHG : <http://www.archives.cg31.fr/index.html>

⁷⁰ Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6224498k/f2.image>

⁷¹ Ouvrage édité par la Grande chancellerie de la Légion d'Honneur, Imprimerie Nationale, Paris, 1874, 899 pages (cf. page 203). Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6485861c>.

⁷² ACSL, registre 1 D 7, délibération du Conseil municipal de Saint-Lys du 7 février 1875 (Cf. infra).

⁷³ Acte de décès conservé aux archives municipales de Toulouse, registre 1 E 459, folio 233 verso (registre numérisé et consultable sur le site web <http://www.archives.mairie-toulouse.fr/>, rubrique « Recherches généalogiques » puis « Comment rechercher mes ancêtres »).

son caveau existe encore de nos jours.⁷⁴

Par arrêté en date du 14 novembre 1874, signé par le Président de la République le Maréchal de MAC-MAHON, Duc de Magenta, « M. LABORDE, suppléant du juge de paix de Montastruc », fut nommé juge de paix du canton de Saint-Lys « en remplacement de M. DASSAN, décédé. »⁷⁵

Le registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Lys, à la date du 7 février 1875, nous fournit les indications suivantes :

Le Maire (Philippe LARÈNE) « donne lecture d'une délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance portant acceptation d'un legs d'une rente annuelle et perpétuelle de 400,00 francs en faveur des pauvres de la commune de Saint-Lys par M. DASSAN Germain Guillaume Léopold dans son testament mystique du 7 mai 1874, et invite le Conseil à donner son avis à cet égard. Le Conseil, considérant que le legs fait par M. DASSAN aux pauvres de la commune de Saint-Lys contribuera à améliorer sensiblement leur situation, est d'avis qu'il soit donné une suite favorable par l'autorité supérieure à la délibération de la commission administrative du Bureau de bienfaisance portant acceptation dudit legs, et exprime ses sentiments de profonde gratitude à la mémoire du regretté bienfaiteur.

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

Par sa lettre du 29 novembre dernier, Monsieur le Préfet m'informe que, par testament mystique en date du 7 mai 1874, déposé aux minutes de Maître PONTNAU, notaire à Toulouse, Monsieur Germain Guillaume Léopold DASSAN, chevalier de la Légion d'Honneur, officier d'académie, ancien juge de paix et membre du Conseil municipal de Saint-Lys, décédé à Toulouse le 20 juillet dernier, a légué aux Frères de la Doctrine Chrétienne de Saint-Lys une somme de 2.000,00 francs, et me prie de faire connaître cette libéralité à l'établissement qu'elle intéresse.

Afin de connaître les termes de cette gratification, je me suis empressé de demander à M. PONTNAU, notaire, un extrait du testament de M. DASSAN. Il résulte de cette disposition testamentaire que le donateur a légué aux Frères de la Doctrine Chrétienne établis à Saint-Lys un capital de 2.000,00 francs que son héritier, M. VIEU⁷⁶, sera tenu de leur payer un an après le décès de M^{me} DASSAN, usufruitière sans intérêt jusqu'à cette époque. Je crois devoir faire remarquer au Conseil que les termes mêmes de cette clause semblent indiquer que le testateur a voulu gratifier personnellement les Frères résidant en ce moment à Saint-Lys ou du moins le corps religieux des Frères de la Doctrine Chrétienne. Dans les deux cas, l'intervention du Conseil municipal à l'effet d'accepter le legs n'est pas utile, puisque la cause qui ferait l'objet de son acceptation lui est complètement étrangère. Mais si l'interprétation par l'autorité supérieure de la clause testamentaire sus-visée décidait, ce qui paraît certain pour qui connaît le vif intérêt et la sollicitude dont M. DASSAN a fait preuve durant sa vie pour tout ce qui se rattache à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement primaire gratuit, que le legs de 2.000,00 francs a été fait au profit de l'école de Saint-Lys dirigée par les Frères des Écoles Chrétiennes, le Conseil n'hésiterait pas à accepter ledit legs, vu les grands avantages qui en résulteraient au profit de l'école communale.

Le Conseil, Oui l'exposé qui précède, délibère à l'unanimité : qu'il accepte le legs de 2.000,00 francs fait par M. DASSAN aux Frères de la Doctrine Chrétienne, à la condition que cette libéralité tournera au profit de l'école communale de Saint-Lys. »⁷⁷

Lors de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 1877, les membres du Conseil évoquent « le dossier relatif au legs de 2.000,00 francs fait en faveur de la Fabrique de l'Église de Saint-Lys par M. DASSAN dans son testament mystique en date du 7 mai 1874 [...]. Le Conseil [...] émet l'avis qu'il y a lieu

⁷⁴ Observations effectuées *in situ* le dimanche 3 avril 2016 (cf. *infra*, annexe 1).

⁷⁵ « Journal Officiel de la République Française » du dimanche 15 novembre 1874, sixième année – N° 313, pp. 1-2.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6247866g>).

⁷⁶ Il s'agit très certainement de Jean François Aimé VIEU, neveu de Léopold DASSAN (second fils de sa sœur Bernarde) : voir informations complémentaires en annexe, ainsi que le site web <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/leonore.htm>.

⁷⁷ Les Frères des Écoles Chrétiennes dirigèrent l'école publique de Saint-Lys de 1868 à 1881 (D'après DELAUX P. et LIBÉROS F., *Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours*. 1^{ère} édition 1904. Réédition Eché Libraire, Toulouse, 1980, 421 pages : pp. 164-166.

d'accepter la libéralité faite à la Fabrique par M. DASSAN et d'en employer le montant aux décors et embellissements intérieurs de la nouvelle église. »⁷⁸

Au début de l'année 1879, les Frères de la Doctrine Chrétienne furent eux aussi autorisés par les pouvoirs publics à accepter le legs du sieur DASSAN :

« Acceptation de legs – [...] Du 10 février. Le supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, Institut légalement reconnu par décret du 17 mars 1808 et dont le siège est à Paris (Seine), est autorisé à accepter, au nom dudit Institut, le legs gratuit d'une somme de 2.000,00 francs fait par le sieur Germain-Guillaume-Léopold Dassan, suivant son testament mystique du 7 mai 1874, à l'établissement dirigé par les Frères dudit ordre à Saint-Lys (Haute-Garonne). Conformément à la demande de l'Institut, la somme léguée sera placée en rentes sur l'État, pour les arrérages servir à parfaire le traitement des Frères de Saint-Lys. Il sera fait mention de cette destination sur l'inscription de rente. »⁷⁹

Il existe une « rue DASSAN » dans le centre historique de Saint-Lys, mais elle n'a pas été nommée ainsi en l'honneur de Léopold DASSAN car elle figurait déjà sous ce nom sur un plan de la ville datant de 1810. D'après le livre de l'abbé Henri BASSAS⁸⁰, cette rue porte le nom de Prosper DASSAN qui fut maire de Saint-Lys de 1791 à 1793.⁸¹

⁷⁸ L'église paroissiale s'était effondrée dans la nuit du 23 au 24 janvier 1877. La municipalité décida de raser les vestiges encore existants de l'édifice et de construire la nouvelle église à quelques mètres au nord de l'emplacement de l'ancien lieu de culte.

⁷⁹ Journal général de l'instruction publique. Enseignement supérieur – Enseignement secondaire – Enseignement primaire. Revue hebdomadaire – Lettres, sciences, arts – Actes et documents officiels. 41^e année – N^o 14, samedi 5 avril 1879, p. 15.

(Voir : <https://books.google.fr/books?id=30ju7vqSvAsC&pg=RA10-PA15&dq=%22Saint-Lys%22&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj44oPOw7vqAhWRFxQKHSVVA1Q4ZBD0ATAAegQIAhAC#v=onepage&q=%22Saint-Lys%22&f=false>).

⁸⁰ BASSAS (Henri, Abbé), En suivant l'Ayguebelle. Maison de repos de Sainte-Foy-de-Peyrolières / Imprimerie Para-Graphic, L'Union, mai 1994, 167 pages : voir pp. 40 et 150.

⁸¹ Le grand-oncle paternel de Léopold DASSAN se nommait Prosper Germain DASSAN (cf. *infra*, annexe 2). Peut-être s'agissait-il de la même personne ?

ANNEXE 1

Le caveau de la famille « DASSAN – VIEU », situé au cimetière de Terre-Cabade, à Toulouse (section 1, division 6).

Ce caveau abrite les plaques funéraires de sept personnes :

- Germain Guillaume **Léopold DASSAN**.
- Jean François Ambroise DASSAN, père de Léopold et de Bernarde DASSAN, décédé le 13 avril 1850 à l'âge de 69 ans.
- Marie Thérèse Julie GUITGES veuve DASSAN, mère de Léopold et de Bernarde DASSAN, décédée le 25 septembre 1860 à l'âge de 77 ans.
- Mathilde DASSAN, fille de Léopold, décédée le 31 janvier 1847 à l'âge de 10 ans.
- Bernarde Marguerite Élisabeth DASSAN veuve VIEU, sœur de Léopold DASSAN, décédée le 11 août 1876 à l'âge de 65 ans.
- Jules VIEU, premier fils de Bernarde Marguerite Élisabeth DASSAN et de Louis VIEU, neveu de Léopold DASSAN, décédé le 25 janvier 1845 à l'âge de 14 ans.
- Jean François Aimé VIEU, second fils de Bernarde DASSAN et de Louis VIEU, neveu de Léopold DASSAN, né à Toulouse le 16 janvier 1834, Adjoint au Maire de Toulouse, « *Avoué honoraire à la Cour d'Appel de Toulouse, Chevalier de la Légion d'Honneur, décédé le 26 décembre 1907 à l'âge de 73 ans.* »

ANNEXE 2

Documents conservés dans les archives de l'état civil de Saint-Lys ayant trait à la famille de Léopold DASSAN.

11 janvier 1747 : Mariage de François SOURIGUET, tuilier, natif et habitant de Fonsorbes, et d'Élisabeth TOURNIER, native et habitante de Saint-Lis. Parmi les personnes présentes : « *le sieur Ambroise DASSAN, marchand [?]* ». ⁸²

15 novembre 1749 : Naissance de « *Louis Bertrand DASSAN, fils du sieur Ambroise DASSAN, marchand [?] et de demoiselle Juliette RAYNAL, mariés. [...] Parrain, le sieur Bertrand DASSAN ; Marraine, Marie DASSAN, frère et sœur du baptisé [...]* ». ⁸³

30 avril 1758 : « *Marie, enfant trouvé le dernier d'avril, fut baptisée le même jour mil sept cent cinquante huit ; Parrain, le sieur Ambroise DASSAN 1^{er} consul ; présent, Pierre NOGUÈS et Pierre MARION, tous habitants de Saint-Lys. Ledit sieur DASSAN, signé ; les témoins n'ont su signer.* » ⁸⁴

10 mai 1777 : Naissance de Marie Ambroise DASSAN, fille du sieur Joseph Raymond DASSAN et de demoiselle Marguerite Raymonde MONTANÉ, et tante de Léopold DASSAN. « *Parrain, le sieur Ambroise DASSAN, son grand-père [...] ; Présent, le sieur Prosper DASSAN, habitant de Sainte-Foi [...]* ». Prêtre ayant fait la cérémonie : François DASSAN, curé de Mérenvielle. ⁸⁵

23 décembre 1778 : Naissance de François Guillaume DASSAN, fille du sieur Joseph Raymond DASSAN et de demoiselle Marguerite Raymonde MONTANÉ, et oncle de Léopold DASSAN. Marraine : Guillaumette DASSAN, tante paternelle, habitante de L'Isle-Jourdain. Présents, le sieur Ambroise DASSAN, grand-père, et le sieur Prosper Germain DASSAN, oncle paternel. ⁸⁶

24 novembre 1780 : Naissance de Jean Ambroise François DASSAN, père de Léopold DASSAN : « *Jean Ambroise François DASSAN, fils du sieur Joseph Raymond DASSAN, négociant, et de dame Marguerite Raymonde MONTANÉ, mariés, né le vingt-quatre, fut baptisé le vingt-sept novembre mil sept cent quatre vingt. Parrain, Me François DASSAN curé de Mérenvielle, prieur de La Fouilhade ; Marraine, dame Françoise MONTANÉ épouse du sieur ALBERT, marchand de Toulouse. Présents M. Jean-François FERMAD, docteur en théologie, curé de Lasserre, et Me Pierre PERÈS, docteur en théologie, curé de Pradère, soussignés avec nous susdits parrains qui avons fait la cérémonie à la place de M. le curé de Saint-Lis.* » ⁸⁷

18 juillet 1782 : Naissance d'Antoinette Géraude DASSAN, sœur de Jean Ambroise François DASSAN et tante de Léopold DASSAN :

« *Demoiselle Antoinette Géraude DASSAN, fille du Sieur Joseph Raymond DASSAN et de dame Marguerite Raymonde MONTANÉ, mariés, née le dix-huit, fut baptisée le vingt-un juillet mil sept cent quatre vingt deux. Parrain, M. Jean Antoine François MONTANÉ, clerc tonsuré habitant de Beaumont-de-*

⁸² ACSL, registre 1 E 9, folio n° 1 recto.

⁸³ ACSL, registre 1 E 9, folio n° 22 recto.

⁸⁴ ACSL, registre 1 E 9, folio n° 67 verso.

⁸⁵ ACSL, registre 1 E 11, folio n° 23 verso.

⁸⁶ ACSL, registre 1 E 11, folio n° 32 verso.

⁸⁷ ACSL, registre 1 E 11, folio n° 49 recto.

Lomagne ; Marraine, demoiselle Géraude DARDENNE, habitante de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Présents, le sieur Prosper Germain DASSAN, époux de ladite Marraine, habitant dudit Sainte-Foy ; le sieur Jean Baptiste ROUJEAN, habitant dudit Beaumont et autres soussignés avec ledit Parrain et ladite Marraine, et nous Me François DASSAN, curé de Mérenvielle et prieur de La Fouilhade, qui avons fait la cérémonie à la prière de M. le curé de Saint-Lis. »⁸⁸

15 octobre 1784 : Naissance, à Saint-Lys, de Prosper Louis Bernard Marie DASSAN, fils de Joseph Raymond DASSAN et de Marguerite Raymonde MONTANÉ, et frère de Jean Ambroise François DASSAN, et oncle de Léopold DASSAN. Parrain : Prosper Germain DASSAN, son oncle, « *de la paroisse de Sainte-Foi.* »⁸⁹

16 septembre 1786 : Naissance, à Saint-Lys, de Perrette Marie DASSAN, fille de Joseph Raymond DASSAN, « *négociant* », et de Marguerite Raymonde MONTANÉ, et sœur de Jean Ambroise François DASSAN, et tante de Léopold DASSAN. Présent : Prosper Germain DASSAN, son oncle, « *habitant de Sainte-Foi.* »⁹⁰

15 août 1814 : Naissance, à Saint-Lys, de Jean Prosper Marie Adolphe DASSAN, fils de Jean François Ambroise DASSAN et de Marie Thérèse Julie GUITGES (habitants alors à Toulouse), et frère de Léopold DASSAN.⁹¹

⁸⁸ ACSL, registre 1 E 11, folio 61 recto et verso.

⁸⁹ ACSL, registre 1 E 11, folio 83 recto.

⁹⁰ ACSL, registre 1 E 11, folio 109 verso.

⁹¹ ACSL, registre 1 E 17, acte de naissance n° 29 de l'année 1814.

